

N° 101

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SÉANCE DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 1963

---

*Deux heures et demie de l'après-midi*

## PRIÈRE

M. Richard, du comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande:

1) Qu'il soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont il ordonnera la publication, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 66 du Règlement.

2) Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement unanime, sur motion de M. Richard, appuyé par M. Rideout, ledit rapport est agréé.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Communiqué publié à l'issue de la Conférence fédérale-provinciale tenue du 26 au 29 novembre 1963. (Versions française et anglaise)

M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Décision rendue le 29 novembre 1963 par le commissaire et les assesseurs nommés en vertu de la Partie VIII de la Loi sur la marine marchande du Canada pour enquêter sur la collision survenue entre le *Tritonica* et le *Roonagh Head* le 20 juillet 1963. (Version anglaise)

Sur motion de M. Rinfret, appuyé par M. Caron, il est ordonné,—Que les noms de MM. Rideout et Rhéaume soient substitués respectivement à ceux de MM. Crossman et Gundlock sur la liste des membres du comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande.